

La résistance ne désarme pas face au projet à Bois Sacré

Dénonçant « l'inaction de la mairie », le CIL de Balaguier - Le Manteau - l'Eguillette entend attaquer en justice le permis de construire des 352 logements prévus sur l'ancienne friche Total

Ne lui dites surtout pas que la lutte est déséquilibrée. Ou que la ville assure ne pouvoir faire marche arrière. Philippe Raphaël, président du Comité d'intérêt local de Balaguier - le Manteau - l'Eguillette (BME), n'en dément pas : « Le projet immobilier de Bois Sacré doit être arrêté avant qu'il ne soit trop tard. Et avec notre association, nous allons donc tout faire pour qu'il en soit ainsi. »

Deux mois pour fourbir leurs armes

Petit rappel : sur la friche de 6 hectares des anciens terrains Total, le long de la corniche Giovannini, le promoteur Constructa entend ériger 7 immeubles et 8 villas. Soit 352 hébergements. La mairie, d'abord peu encline à urbaniser à ce point le quartier, certifie néanmoins avoir été contrainte par les règles en vigueur et le Plan local d'urbanisme d'accorder le permis de construire. Et se targue en outre de l'avoir fait modifier de manière à le rendre enfin « acceptable » (voir par ailleurs).



Philippe Raphaël mène la fronde contre le projet immobilier de Bois Sacré, dont les travaux pourraient commencer début 2016. (photo Dominique Leriche)

Du côté des associations, la pilule n'est pas passée, comme le résume Philippe Raphaël : « Nous avons fait des courriers dans le cadre de l'enquête publique. Le collectif des CIL s'est prononcé contre la construction.

Le maire lui-même a reconnu que cela va poser des soucis de circulation. Pour autant, quand ils ont modifié le PLU en 2010, ils n'ont pas bougé le petit doigt sur le classement de cette zone. Le permis a été délivré et,

nous, on devrait faire comme si de rien n'était ? Pas question de céder face à l'inaction. » Pour le CIL « BME » et sa cohorte de mécontents, deux points « d'intérêt général » font notamment débat. Ou

ne devraient pas faire débat, justement : « Bois sacré, ce serait près de 2 200 véhicules supplémentaires qui passeraient par le port. Qui peut, sérieusement, envisager cela avec les encombrements routiers actuels ?

Autre souci majeur : les terrains sont très pollués et, dans leur étude d'impacts, les solutions proposées par Constructa pour "nettoyer" sont très légères... »

C'est sur la base de ces arguments - « nous ne voulons pas encore en dévoiler l'exacte teneur » - que l'association a fait un recours gracieux auprès de la Ville dans la foulée du dépôt du permis, pétition à l'appui (voir par ailleurs). Ce, « pour demander au maire de faire marche arrière » mais, surtout, afin d'obtenir un délai supplémentaire pour saisir le tribunal administratif. Ce qui sera acté dans les prochains jours - « avant juillet » - si l'on en croit les résistants des quartiers Est, épaulés par un avocat. Avec quelle probabilité de réussite ? « Nous sommes confiants mais on ne sait jamais. D'autant que c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer, concède Philippe Raphaël. Une chose est sûre : un permis qui serait annulé au TA, ce ne serait ni le premier ni le dernier... » Nul doute que celui-ci ferait du bruit.

MA.D.

La Ville ne fera « pas marche arrière »

Pour la municipalité, c'est clair : le projet se fera et ce, « dans les meilleures conditions possibles, grâce aux améliorations obtenues ». Comme l'a récemment expliqué Denise Reverdito, l'élue en charge de l'urbanisme, si le permis a été accordé, c'est que « le Plan local d'urbanisme actuel, donc la loi, ne permet pas de s'y opposer. Changer le zonage aujourd'hui serait un détournement de procédure. »

Depuis quelques jours, la Ville a donc « pris acte » de cinq recours gracieux sur les permis de Bois Sacré, dont celui du CIL, et entend répondre désormais aux mécontents... sans faire de politique : « Ce sera le code de l'urbanisme et le PLU, rien



La friche de toutes les polémiques. (Photo M. Chési)

que le PLU. Mais pour nous, on est dans les clous. Il n'y a pas de volonté de faire marche arrière. » Quant à l'argument de Philippe Raphaël, qui estime que la municipalité a eu toute latitude pour modifier le PLU en 2010 afin d'empê-

cher le projet immobilier, dans les bureaux de la mairie on préfère retenir ce qui a été réalisé : « Nous ne pouvons pas rendre ce terrain inconstructible. Mais nous avons fait réduire sa constructivité de moitié. Ensuite, nous avons demandé au

préfet d'imposer une étude d'impact et une enquête publique, ce qui n'était pas obligatoire ; nous avons obtenu de Constructa qu'ils cèdent un hectare de forêt, puis qu'il réalise un cheminement entre la corniche et La Rouve, ainsi qu'un giratoire et une dépollution supplémentaire. »

Concernant enfin la problématique de l'augmentation du trafic induit par ces nouveaux habitants, la municipalité se veut optimiste : « Il y aura 980 véhicules par jour en plus - et pas 2000. Mais ce, pas avant 5 ou 6 ans. D'ici là, nous espérons raisonnablement avoir obtenu les crédits de l'État pour "faire" la traversée du port. Il n'y a aucune raison que ça se passe mal... »

Une pétition lancée

Pour l'instant, la barre des 300 signatures n'a pas été atteinte. Mais Philippe Raphaël, président du CIL « BME », espère bien fédérer au maximum derrière le credo de la pétition, lancée ces derniers jours sur le site

internet de l'association : « Halte aux bouchons et au béton ». Un soutien financier est aussi demandé, en vue de financer l'avocat qui portera le dossier au tribunal administratif. <http://www.cilbme.fr>



L'un des immeubles du projet Constructa. (Repro D.R.)